

# Intercommunalité : la grande fusion

**TERRITOIRES** Avec le nouveau schéma départemental, le nombre de communautés d'agglomération ou de communes devrait passer de quinze à six. Pour plus de cohérence

En avant pour la grande fusion. Elles étaient quinze. Elles seront six. À la fin de l'année, le Var des intercommunalités n'aura plus la même tête. Au passage, les trente communes du département encore « isolées » seront englobées dans une structure, et les autres verront leurs communautés de communes ou d'agglomération fusionner. La mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales a réellement débuté hier. Avec deux temps forts – et deux nouveaux sigles à digérer... Le préfet du Var, Paul Mourier, a, dans un premier temps, installé la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Et dans la foulée, présenté le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

## De 110 à 45 syndicats

« C'est un moment important pour le Var, a souligné Paul Mourier lors d'une conférence de presse. Il s'agit d'achever la carte de l'intercommunalité : plus aucune commune ne sera "isolée". De proposer des périmètres d'intercommunalité pertinents, qui collent aux bassins de vie des habitants. Et de rationaliser les organisations intercommunales en suppri-

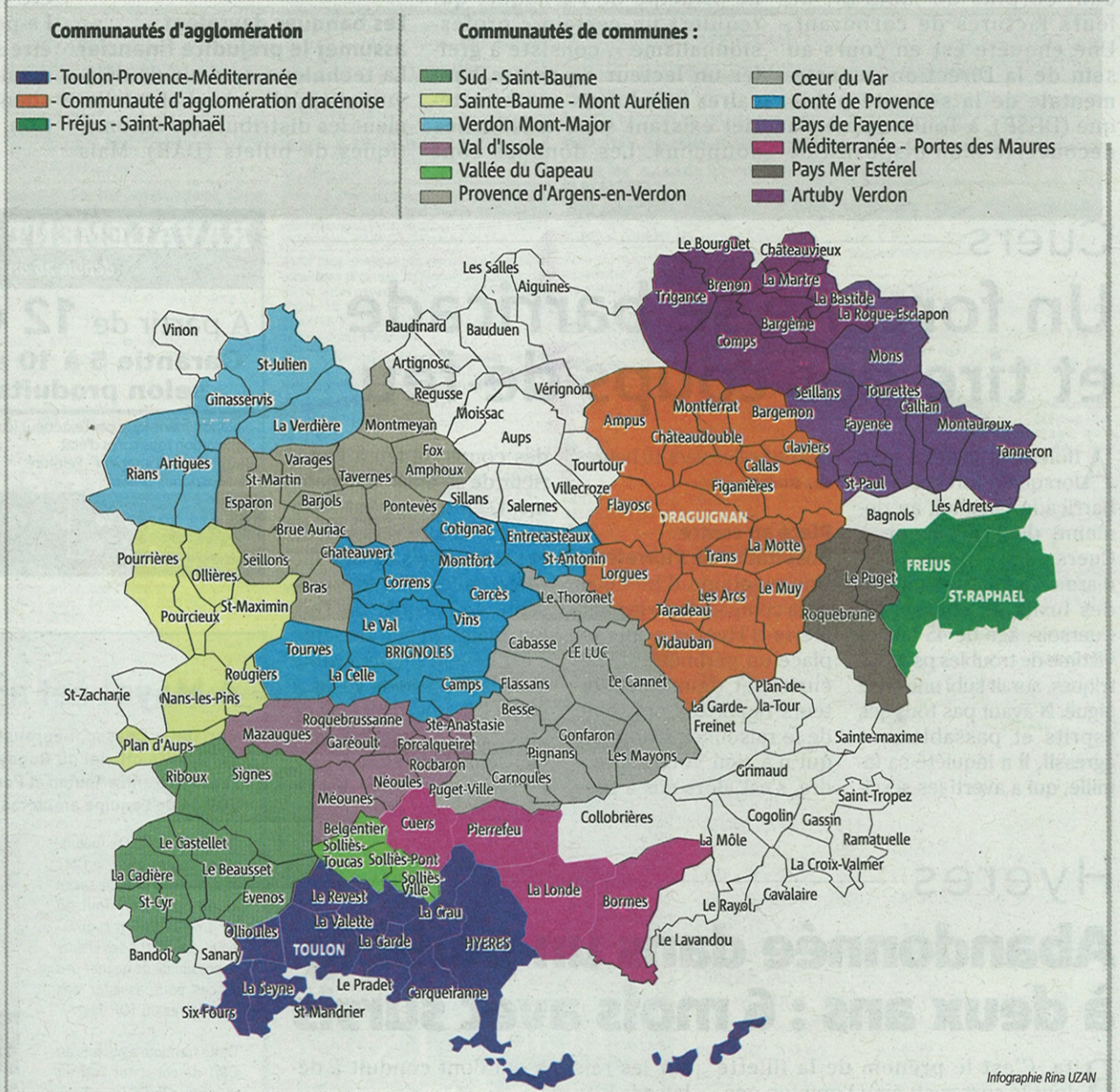
mant celles rendues obsolètes. »

Un grand chantier donc – dont la préparation s'est faite « en concertation », comme l'a précisé le préfet – à l'issue duquel le nombre de syndicats intercommunaux devrait passer de cent dix actuellement à quarante-cinq. Soit une diminution de 60 %.

Avec à la clef, forcément, des économies de gestion. « Et une bien meilleure visibilité et un gain pour la démocratie locale. » Si le dernier mot reviendra forcément à l'État, la commission départementale aura toutefois un rôle de proposition à jouer. Ses quarante-cinq membres (élus communaux, départementaux, régionaux, membres d'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) et de syndicats mixtes) seront consultés aux différentes étapes de la mise en place du schéma de coopération intercommunale. Lequel, pour résumer, ne sort pas du chapeau de l'administration mais s'appuie sur les SCOT (Schémas de cohérence territoriale) existants. Et épouse la grande majorité des huit territoires déjà définis par le Département.

Dossier réalisé par Mireille MARTIN [mmartin@varmatin.com](mailto:mmartin@varmatin.com)

## Les intercommunalités aujourd'hui...



Le préfet Paul Mourier a tenu à adresser, hier, « un message très clair à ceux qui pourraient imaginer passer au travers : il n'y aura plus de communes "isolées". » (Photo Laurent Martinat)

## Les six grands ensembles

Le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet structure l'intercommunalité autour de six bassins de vie.

- **Golfe de Saint-Tropez** : réunion des douze communes des cantons de Grimaud et Saint-Tropez. Soit 56 708 habitants.
- **Fusion des cinq communautés de communes Comté-de-Provence, Val-d'Issole, Sainte-Baume-Mont Aurélien, Provence-d'Argens-en-Verdon, Verdon-Mont-Major**. Soit quarante-quatre communes et 108 860 habitants.
- **Fusion de la communauté d'agglomération dracénoise avec la communauté de communes Artuby-Verdon**, et treize communes du haut-Var non affiliées aujourd'hui à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Soit trente-huit communes et 108 948 habitants.

- **Fusion de la communauté d'agglomération Fréjus-Saint-Raphaël avec les communautés de communes Pays-Mer-Estérel et Pays-de-Fayence** et les communes des Adrets et de Bagnols. Soit quatorze communes et 134 489 habitants.
- **Fusion de Toulon-Provence-Méditerranée avec les communautés de communes Sud-Sainte-Baume, Vallée-du-Gapeau, Méditerranée-Porte-des-Maures et les communes de Sanary, Collobrières et Le Lavandou**. Soit trente-deux communes et 563 268 habitants.
- **La communauté de communes Cœur-du-Var reste inchangée** (onze communes, 28 916 habitants).
- **Deux villes varoises ne sont pas intégrées à l'un de ces six pôles** : Saint-Zacharie est rattaché à une communauté de communes des Bouches-du-Rhône, et Vinon aux Alpes-de-Haute-Provence.

Infographie Rina UZAN

## De la concertation... mais en toute fermeté

« C'est une vaste période de concertation qui s'ouvre. La commission se réunira autant de fois que nécessaire. Mais j'adresse un message très clair à ceux qui pourraient imaginer passer au travers : il n'y aura plus de communes "isolées". » Pour le préfet, il s'agit de préparer le Var aux décennies prochaines.

« Le premier enjeu est démographique. Avec les 15000 habitants supplémentaires chaque année, nous devons forcément penser à une autre échelle. La question du logement, et plus spécialement du logement social, ne peut pas se régler à la dimension

d'une commune ou d'un canton. » Idem pour la préservation de l'environnement et la prévention des risques.

« Pour les incendies, il faut travailler à l'échelle d'un massif forestier, pour les inondations, à celle d'un bassin hydraulique. » Principe valable pour l'économie, les services publics, etc. Mais aussi dans la perspective interdépartementale.

### Métropole : « y'a plus qu'à »

« L'exemple type, c'est Iler. Le territoire varois concerné va-t-il se contenter de suivre ou construire un projet économique à la hauteur de la réalisa-

tion? » De même, à l'échelon européen : « Sur la ligne à grande vitesse qui ira jusqu'à Barcelone, Toulon doit-elle rester un simple espace de transit ou mettre en place un pôle économique fort? »

D'ailleurs, en parlant de la ville préfectorale, le très grand Toulon, dessiné par le schéma départemental, réunira trente-deux communes et 563000 habitants; Bien assez pour créer une métropole. « Mais si l'État propose les périmètres des intercommunalités, ce sont les élus qui choisissent les statuts juridiques en fonction de la taille de leur territoire », a précisé Paul Mourier.

### Souvenirs de croisade

Autre précision d'importance apportée par le préfet : les élus seront certes consultés, mais s'ils ont des propositions à faire, « elles devront être au moins aussi cohérentes que celles présentées dans le schéma. Il sera difficile de répondre précisément aux positions des 153 communes du Var. Mais je souhaite un dialogue renforcé avec les élus et un travail de coproduction. »

Il semblerait que déjà certains renâclent à s'unir à tel ou tel territoire. De quoi réveiller quelques souvenirs épiques dans l'agglomération toulonnaise, ceux de la

croisade menée par Hyères qui refusait à l'époque de rejoindre Toulon-Provence-Méditerranée...

« On ne peut que constater aujourd'hui que l'intercommunalité est restée inachevée et non aboutie dans le Var. Nous comptons plus de communes "isolées" que la moyenne et la taille actuelle de certaines communautés

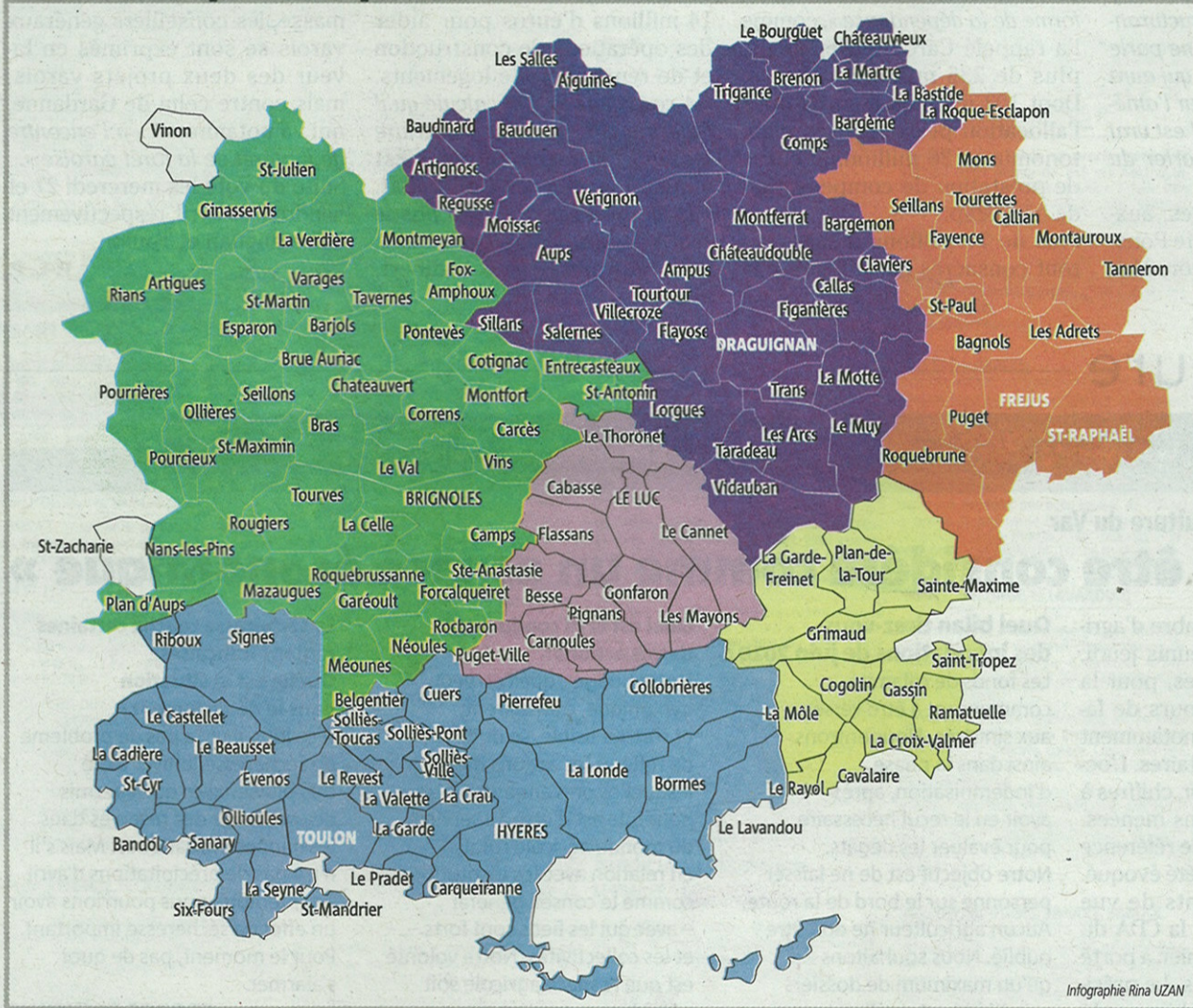
ne peut pas permettre l'émergence de projets structurants. »

Avec le nouveau schéma, l'État promet à la fois des économies et plus de dotations, une meilleure lisibilité de l'organisation du territoire et des structures plus en cohérence avec les bassins de vie. On peut aussi parier qu'on n'a pas fini d'en parler!

### Les communes « isolées »

**Par choix ou pas, trente communes varoises n'appartiennent à aucune communauté. Plus pour longtemps.** Dans le Var sud, il s'agit de Sanary, Le Lavandou, Le Rayol-Canadel, Cavalaire, La Croix-Valmer, Ramatuelle, Saint-Tropez, Gassin, Cogolin, La Môle, Grimaud, Sainte-Maxime, Le Plan-de-la-Tour, La Garde-Freinet, Collobrières. Dans le Nord : Sillans, Salernes, Villecroze, Tourtour, Vérignon, Aiguines, Les Salles, Baudinard, Artignosc, Régusse, Moissac et Aups. Et dans l'Est : Bagnols et Les Adrets.

### Et telles qu'elles pourraient être demain.



### Le calendrier

La première étape, c'était hier avec l'installation de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) et la présentation du schéma départemental. Voici les principaux rendez-vous suivants.

- Fin avril : transmission du projet aux communes, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats concernés. Trois mois de délai pour délibérer et exprimer leur avis.
- Première quinzaine d'août : la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) examine les avis recueillis et dispose de quatre mois pour délibérer. Elle peut formuler une proposition alternative (conforme aux objectifs de la loi) si les deux tiers de ses membres sont d'accord.
- 31 décembre 2011 : date limite d'approbation du schéma par le préfet.
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 : mise en œuvre du schéma et d'éventuelles modifications. La création, modification de périmètre ou fusion, est prononcée par arrêté après accord de la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale des communes concernées.
- 1<sup>er</sup> juin 2013 au plus tard : la messe sera dite. À défaut d'accord des communes, et après avis de la CDCI, le préfet exécute les mesures prévues par le schéma.

Best Western  
**GRANDPRIX**  
HOTEL

le **Brunch**  
Dimanche 1<sup>er</sup> mai

**38€** Venez découvrir notre Brunch en bord de piscine, dans un cadre moderne et convivial avec notre partenaire :  
Domaine de Souviou  
de 12h à 15h

par pers.  
boissons  
comprises

Reservations  
04 94 88 80 80 - www.grandprixhotel.fr  
3100 Route des Hauts du Camp - 83330 LE CASTELLET

**LE GÉANT DU MEUBLE**  
DU 4 AVRIL AU 21 MAI 2011

AVANT TRAVAUX

**LIQUIDATION TOTALE**

SALONS . MEUBLES . LITERIE

**LE GÉANT DU MEUBLE** 71, rue Ampère (200 M à gauche après Darty)  
**LA VALETTE**  
Tél. 04 94 20 67 11 www.geant-du-meuble.com